



Construction nom propre sur terrain SCI

Par **harent cindy**, le **05/07/2018** à **17:21**

Bonjour

Nous allons acheter un terrain sous notre SCI (moi et mon mari associés, donc emprunt sous la SCI), en revendre une partie, et construire notre résidence principale sur l'autre moitié.

Pouvons nous faire construire notre maison en nom propre (emprunt à notre nom) ou devons nous passer par la SCI ?

Si le terrain appartient à la SCI et la maison à nous personnellement, comment cela se passe t il en cas de revente?

vous remerciant d'avance de votre aide

bonne fin de journée

Cindy

Par **youris**, le **05/07/2018** à **19:39**

bonjour,

selon le code civil, ce qui est construit sur un terrain appartient au propriétaire du terrain.

en matière immobilière, ce qui fait la propriété du bien, c'est ce qui figure sur l'acte d'achat et, non son financement.

par contre, l'organisme de crédit afin de préserver sa garantie, devrait exiger que l'emprunteur soit le propriétaire du bien financé.

salutations